

Réponse à l'enquête du magazine «Protégez-vous» à propos du prix des médicaments

Chers membres,

Tout comme vous, nous avons pris connaissance avec consternation de l'article du magazine «Protégez-vous» à propos du prix des médicaments. Nous vous joignons notre réponse publique

Dans ce contexte et à la veille de l'arrivée de la facturation détaillée, nous voulions vous souhaiter bonne chance pour vos prochaines journées à la pharmacie.

Nous vendons avant tout une expertise et vous devez en être fiers. Nous sommes des professionnels de la santé compétents. Ne vous perdez pas dans une justification de prix, soyez fier de votre valeur et de vos services. Nous espérons que vous avez pu bénéficier de différentes formations pour vous préparer à l'arrivée de la facturation détaillée. Si ce n'est le cas, il en existe de multiples: Crescendo Pharma, AQPP, vos chaînes et bannières, articles de blogue de profession santé.

Notre réponse au magasin «Protégez-vous»:

L'APPSQ tient à réagir devant l'enquête de « Protégez-vous » sur le prix du médicament, largement repris par la presse.

Nous souhaitons exprimer notre profonde déception à l'effet que l'enquête du, pourtant réputé, organisme ayant pour mission de « fournir des informations fiables, objectives et indépendantes » aux

consommateurs québécois ne fasse aucune mention du service professionnel fourni par le pharmacien. Nous, pharmaciens salariés du Québec, pensons que le choix d'un produit de santé aussi essentiel qu'un médicament ne devrait pas se faire uniquement sur une base monétaire, mais également sur la qualité du service de santé qui y est rattaché et qui en permet l'utilisation optimale, élément malheureusement absent dans cette analyse. De plus, nous ne pouvons passer sous silence les dangers que peut représenter le « magasinage à la pièce » des médicaments qui semble encouragé dans l'article.

La question du coût des médicaments est sans contredit complexe, mais il nous semble essentiel d'entrée de jeu de rappeler plusieurs points pour mettre en perspective l'enquête de « Protégez-vous » :

Nous soulignons d'abord qu'analyser les extrêmes est certes sensationnaliste, mais anecdotique. Pour faire une analogie, sur l'autoroute, si on contrôle 280 véhicules, peut être aurons-nous une voiture roulant à 160 km/h et une autre à 50 km/h, mais la grande majorité des véhicules auront une vitesse qui se situera entre 95 et 110 km/h. Est-il alors représentatif de clamer que la différence de vitesse peut varier de 110km/h sur l'autoroute et qu'il est par conséquent dangereux d'y circuler? Nous pouvons reporter la même analogie à la pharmacie où un médicament générique X est vendu, selon une grille de prix établie par le propriétaire, à un prix plus élevé que son compétiteur alors que les médicaments W, Y et Z y sont vendus à des prix similaires ou inférieurs. Il est également essentiel de mentionner que le mécanisme de fixation des prix est, et doit demeurer, indépendant d'une pharmacie à une autre sinon il pourrait s'agir de collusion, ce qui est sévèrement puni par la loi.

Comme tout commerce, la pharmacie possède dans un premier temps des coûts d'opération : loyer, employés, inventaire, frais financiers ... Ces coûts importants, rappelons-le, inclus dans l'honoraire du pharmacien, varient grandement d'une région à l'autre et même d'une succursale à l'autre au sein d'une même bannière. En effet, les coûts d'opération ne

sont pas les mêmes dans les grands centres urbains et en région. Les services professionnels et de commodité ne sont pas non plus les mêmes d'une pharmacie à l'autre. Mais au-delà des coûts d'opération, ce qui distingue la pharmacie des autres commerces c'est le professionnel qui y exerce. L'APPSQ dénonce vivement le fait que la notion de service professionnel et d'expertise, qui assure au patient de recevoir des soins de santé appropriés, ait été complètement occultée de l'enquête de « Protégez-vous ».

Comme pharmaciens, nous délivrons un médicament à un prix fixé, mais nous vendons un service, notre expertise. Pour chaque médicament servi à un patient, le pharmacien analyse le dossier, délivre des conseils personnalisés relatifs à son bon usage et en assure la surveillance. Toutefois, l'honoraire inclut également des services que les patients perçoivent comme gratuits : conseils sur place ou téléphoniques et accessibilité du pharmacien en tout moment et avec des heures d'ouverture étendues, gestion de la compatibilité des médicaments de vente libre et produits de santé naturels avec les prescriptions et conditions de santé, conseils sur les mesures non pharmacologiques dans la gestion des traitements et des conditions de santé, communication avec le prescripteur et les autres professionnels de la santé, référence vers un médecin ou un autre intervenant de la santé lorsque des signaux d'alarme sont détectés. Pour chacun de ces services, le pharmacien engage sa responsabilité professionnelle afin de s'assurer de la sécurité du patient et de l'utilisation optimale des médicaments. Dans cette optique, la confiance envers son pharmacien et l'expertise de ce dernier ne devraient-elles pas être également mises de l'avant afin que les patients puissent faire un meilleur choix pour leur santé, outre les considérations monétaires?

Une autre préoccupation importante est le risque de fractionnement du dossier-patient lorsque celui-ci se met à « magasiner à la pièce » chacune de ses ordonnances comme l'article de « Protégez-vous » semble suggérer. Cette façon de faire n'encourage aucunement

l'établissement d'une relation entre le patient et sa pharmacie traitante, ce qui permet au professionnel de la santé de bien connaître les particularités de son patient et d'avoir tous les renseignements et antécédents en main lors de l'analyse du dossier pharmacologique et la formulation d'un jugement professionnel. Considérant que le pharmacien est souvent le dernier filet de sécurité dans la chaîne de soins aux patients, qu'arrivera-t-il si ce professionnel ne dispose que d'informations fragmentaires concernant le profil pharmacologique du patient? Pourrait-il manquer une information importante qui pourrait compromettre la sécurité de son patient? Nous en sommes particulièrement inquiets. Notre perception est que ce conseil sert surtout les compagnies d'assurances privées qui font actuellement énormément de lobbying afin d'augmenter leurs profits aux dépens des pharmaciens.

Nous sommes conscients que le modèle de rémunération actuel où l'honoraire du service est noyé dans le coût du médicament donne l'illusion d'une marge de profit sur un produit et sème l'indignation chez les patients. Après tout, si votre plombier vous facturait ses services en fonction du tuyau de cuivre qu'il utilise, vous seriez porté à croire que le plombier vous réclame une somme exagérée pour des bouts de tuyaux. C'est pourquoi, à l'instar d'autres associations du domaine de la pharmacie, l'APPSQ a demandé au gouvernement québécois de revoir le modèle de rémunération notamment afin que les actes cognitifs fournis par les pharmaciens soient valorisés autrement que via le prix du produit. Dès le 15 septembre, les consommateurs québécois auront accès à même le reçu de la pharmacie à une information détaillée sur le coût de leur médicament et les honoraires de leur pharmacien. Nous espérons que s'en suivront des échanges éclairants sur l'importance du travail du pharmacien au sein du système de santé.

Il n'en demeure pas moins que des publications qui se donnent le mandat d'informer et de « protéger » le consommateur ont également la responsabilité de rapporter une image complète et cohérente du bien

consommé. Dans ce cas-ci nous sommes désolés de constater que Protégez-vous s'est arrêté au coût du médicament et a fait abstraction du rôle du pharmacien dans la dispensation sécuritaire des médicaments, allant aussi loin que d'inciter nos patients à adopter des pratiques qui mettent en péril le bon usage de leur médication. Nous réitérons l'inquiétude que nous avons face à la banalisation de « magasiner des prix de médicaments » en perdant de vue l'expertise du pharmacien traitant.

Le CA de l'APPSQ

Merci de votre soutien

Clément Devoddère

VP communications et partenaires

APPSQ

